

SP PARCELLES
03.10.17

Maître d'ouvrage



**ACTE D'ENGAGEMENT DU LOT N°1
Terrassement, VRD, Ouvrages hydrauliques et divers
(A.E.)**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu
naturel au lieu dit « Le Vignois » à Gonesse - OP 484c -**

Marché complémentaire défini à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Mai 2017

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20170825-2017-484C-AE-AU
Date de télétransmission : 25/08/2017
Date de réception préfecture : 25/08/2017

Handwritten signatures and notes in blue ink, including the name 'Damo' and initials 'PU'.

ACTE D'ENGAGEMENT du Lot 1

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE..... 3
ARTICLE 2 – CONTRACTANT..... 3
ARTICLE 3 – OFFRE DE PRIX..... 5
ARTICLE 4 – VARIANTE(S)..... 5
ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION..... 5
ARTICLE 7 – AVANCE..... 7
ARTICLE 8 – PAIEMENT..... 7

21

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet les Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieu dit « Le Vignois » à Gonesse. Intégration de 2 bassins existants avec création d'un bassin unique paysager.

- Lot n°1 Terrassement - VRD – Ouvrages hydrauliques et divers -.

ARTICLE 2 - CONTRACTANT

Entreprise unique

Je soussigné **URANO Pascal**.....

agissant en qualité de **Directeur**.....

de la société **SNC URANO**.....

dont le siège social est à **3 rue François Urano 08000 WARCQ**.....

inscrit au registre de commerce de **SEDAN**.....

sous le n° **N°B 786 02 0685**.....

et Immatriculé à l'I.N.S.E.E. sous le n° **786 020 685 00024**.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

Après avoir fourni les renseignements, déclarations et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics ;

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 (cent quatre vingts) jours, à compter de la date limite de remise des offres fixées par le règlement de la consultation.

OU

~~Groupement de contractants :~~

~~Nous, co-contractants~~

~~soussignés.....~~

~~Engageant ainsi les personnes, groupées conjointes / solidaires *, identifiées ci-après et désignées dans le marché sous le nom de « titulaire ».~~

~~* (rayez la mention inutile)~~

TITULAIRE MANDATAIRE + 1^{ER} CONTRACTANT

Nom et prénom(e).....

agissant :
~~- en mon nom personnel~~
~~- au nom et pour le compte de la Société :~~

domicilié(e)
 (adresse) :

Téléphone :
 Télécopie :

Immatriculé(e) : N° SIRET : CODE APE :

COTRITAINT N°1 : 2^{ème} CONTRACTANT

Nom et prénom(s) :

agissant :
~~- en mon nom personnel~~
~~- au nom et pour le compte de la Société :~~

domicilié(e)
 (adresse) :

Téléphone :
 Télécopie :

Immatriculé(e) : N° SIRET : CODE APE :

COTRITAINT N°2 : 3^{ème} CONTRACTANT

Nom et prénom(s) :

agissant :
~~- en mon nom personnel~~
~~- au nom et pour le compte de la Société :~~

domicilié(e)
 (adresse) :

Téléphone :
 Télécopie :

Immatriculé(e) : N° SIRET : CODE APE :

~~Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;~~

Après avoir fourni les renseignements, déclarations et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics ;

~~Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 (cent quatre vingt) jours, à compter de la date limite de remise des offres fixées par le règlement de la consultation.~~

~~En cas de groupement conjoint, le mandataire doit impérativement fournir la répartition détaillée des travaux (pourcentage et montant en euros HT) entre les membres du groupement.~~

ARTICLE 3 – OFFRE DE PRIX

Les prix sont globaux, forfaitaires et révisibles.

Tous les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date limite de remise des offres.

Je me soumetts et m'engage à exécuter ces travaux moyennant le prix global et forfaitaire) suivant :

- * Montant des travaux en euros H.T. : ...**432 923,20 €**
- * Montant de la T.V.A. à 20,00 % en euros : ...**86 584,64 €**
- * Montant des travaux en euros TTC : ...**519 507,84 €**

Nantissement (à renseigner uniquement en cas de demande de nantissement)

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi de :

En cas de nantissement de créance, le titulaire devra impérativement adresser au pouvoir adjudicateur son acte d'engagement ainsi qu'un courrier demandant la délivrance de la mention d'exemplaire unique sur son acte d'engagement.

ARTICLE 4 – VARIANTE(S)

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

5.1. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée globale de 6 mois, y compris la période de préparation de chantier, à compter la date figurant dans le premier ordre de service ou à défaut, de la date de notification du premier ordre de service.

5.2. Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de 6 mois maximum, à compter de la date figurant dans le premier ordre de service ou à défaut, de la date de notification du premier ordre de service.

ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE

6.1. Possibilité d'une sous-traitance

Conformément à la loi n°75-1134 du 31 décembre 1975, chacun des sous-traitants doit être présenté au maître d'ouvrage pour acceptation et agrément de leurs conditions de paiement dans les conditions fixées à l'article 3.6 du CCAG applicable aux marchés publics de travaux.

Il est ici rappelé que dans l'hypothèse où l'entrepreneur principal envisage de sous-traiter une part de marché ayant fait l'objet d'un nantissement, l'acceptation des sous-traitants est subordonnée à une réduction du nantissement dû à concurrence de la part que l'entrepreneur se propose de sous-traiter.

L'acceptation de ladite demande entraîne droit à paiement direct dès lors que le marché passé avec le sous traitant est supérieur ou égal à 600 € TTC ; en-deçà de ce seuil, les dispositions relatives à l'action directe s'appliquent.

Dans le cadre du paiement direct, il est ici rappelé que :

- Le sous-traitant doit transmettre sa situation accompagnée des pièces justificatives au titulaire, lequel dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception pour accepter le projet de décompte et le transmettre à la ville ou pour notifier par lettre recommandée avec avis de réception un refus motivé sur la situation présentée par le sous-traitant.
- A défaut de réponse dans le délai de 15 jours, le titulaire du marché est réputé avoir accepté le projet de décompte du sous-traitant.

6.2. Sous-traitance envisagée

En application du titre 2 de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, le titulaire du marché déclare qu'il entend sous-traiter les missions ou fractions de mission suivantes :

Nature de la prestation sous-traitée	Montant estimé du sous-traité en € HT

Cette somme correspond au montant maximal, non révisable, non actualisable, de la créance que ces sous-traitants pourront présenter en nantissement.

ARTICLE 7 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du marché dès lors que celui-ci en a fait la demande à l'Acte d'Engagement, si le montant du marché excède 50 000 € HT et si le délai d'exécution du marché est supérieur à deux mois. Le versement de cette avance dans les conditions prévues à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

Le titulaire :

- Accepte l'avance
 Refuse l'avance

ARTICLE 8 - PAIEMENT

Les paiements seront effectués par virement dans les délais prévus au décret n° 2013 -269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

En cas de dépassement de ce délai, le taux des intérêts moratoires est le taux d'intérêt marginal en vigueur de la banque centrale européenne, majoré de 8 points.

8.1. Modalités de règlement

Le SIAH, maître d'ouvrage, se libérera des sommes en euros dues au titre du marché (à l'exception des sommes dues aux sous-traitants) en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ci-après.

8.2. Compte(s) ouvert(s) au nom de :

SNC URANO
3 Rue François Urano
08000 WARCQ

Etablissement : **BPI FINANCEMENT**
 Code établissement : **18359**
 Code guichet : **00043**
 N° de compte : **00006623045**
 Clé : **05**

OU

~~Forme du groupement (rayer la mention inutile)~~
~~solidaire~~
~~conjoint avec mandataire solidaire~~

~~Modalités de paiement (rayer les mentions inutiles)~~
~~paiement sur le compte du mandataire~~
~~paiement sur le compte commun à tous les membres du groupement~~
~~paiement sur les comptes de chaque entreprise membre du groupement~~

~~Mandataire / Compte commun à tous les membres du groupement (rayer la mention inutile);~~
~~(nom + adresse)~~
~~Etablissement _____:~~
~~Code établissement _____:~~
~~Code guichet _____:~~
~~N° de compte _____:~~
~~Clé _____:~~

~~1^{er} co-traitant:~~
~~(nom + adresse)~~
~~Etablissement _____:~~

Code établissement :
Code guichet :
N° de compte :
Clé :

2^{ème} co-traitant :
(nom + adresse)
Etablissement :
Code établissement :
Code guichet :
N° de compte :
Clé :

J'affirme, sous peine de résiliation pour faute du marché, que la Société pour laquelle j'interviens (*) / Nous affirmons, sous peine de résiliation pour faute du marché, que le groupement pour lequel nous intervenons / ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Le mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre ne saurait être considéré comme une annexe au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A Warcq.....


Le 24 mai 2017.....

Signature d'une personne habilitée à
représenter l'entreprises et cachet commercial

ENTREPRISE URANO
SNC au Capital de 6.500.000€
3 Rue François Urano - CS 80761 WARCQ
03013 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03.24.76.29.39
Siret 785 020 645 00024 - APE 4211 Z

Cadre réservé à l'Administration

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire honoraire de Louvres

A Bonneuil-en-France, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur:

Le Président du SIAH

